

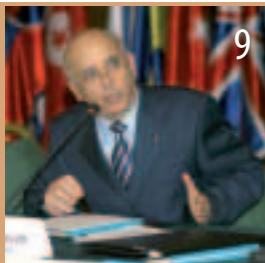


La BEI soutient la nouvelle initiative de la Commission dans le domaine de la politique urbaine



4

FEMIP : réalisations et perspectives



9

M. Simon Brooks, nouveau vice-président à la BEI



12

Assistance technique : le mécanisme JASPERS est maintenant opérationnel



La Commission, la BEI et la BERD ont uni leurs efforts pour mettre au point une nouvelle initiative d'assistance technique destinée à améliorer la préparation de projets d'investissement pouvant bénéficier d'aides au titre des Fonds structurels de l'UE durant la période de validité des prochaines perspectives financières (2007-2013). L'objectif et l'enjeu premiers de JASPERS consistent à aider les 10 nouveaux États membres (ainsi que la Roumanie et la Bulgarie) à utiliser plus rapidement et plus efficacement les subventions considérables (plus de 300 milliards d'EUR !) que l'Union met à leur disposition. ⇒

Durant la période 2007-2013, plus de 308 milliards d'EUR pourront être alloués, dans le cadre des Fonds de l'UE, en faveur de projets, en particulier dans les régions défavorisées, afin d'y améliorer la croissance et la compétitivité et stimuler la création d'emplois. Plus de la moitié de ces ressources sont destinées à des projets situés dans les nouveaux États membres, de même qu'en Bulgarie et en Roumanie, pays qui devraient adhérer à l'Union le 1er janvier 2007.

À compter de 2007, les aides accordées au titre des Fonds structurels de l'UE vont plus que tripler ; elles visent à aider les nouveaux États membres à moderniser leurs infrastructures et à se mettre aux normes de l'UE, notamment dans les domaines de l'environnement et des infrastructures. Par ailleurs, ces fonds serviront à la concrétisation des priorités économiques de l'UE telles que la mise en place et le développement d'une société de la connaissance, en vue de rendre l'économie de ces pays plus compétitive et de créer des emplois de grande qualité. Il s'agit là d'un défi auquel tous les pays de la région sont confrontés, dans la mesure où la plupart d'entre eux éprouvent des difficultés à absorber efficacement les ressources de l'UE actuellement disponibles.

C'est pourquoi, en novembre 2005, la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ont lancé à Bruxelles une initiative baptisée JASPERS (Joint Assistance to Support Projects in European Regions – Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes). Ces institutions, qui ont établi de longue date une collaboration fructueuse pour le financement de projets en Europe centrale et orientale, ont décidé de mettre en commun leur expérience afin de soutenir la préparation de projets de grande qualité admissibles à une aide au titre des Fonds structurels et du Fonds de cohésion et qui sont situés dans les États membres concernés (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, République tchèque et Slovaquie) et dans les pays adhérents (Bulgarie et Roumanie).

L'assistance fournie dans le cadre de JASPERS portera sur les aspects techniques, économiques et financiers ainsi que sur toute autre forme de travaux préparatoires nécessaires pour parvenir à des projets pleinement aboutis à soumettre à la Commission européenne en vue de l'obtention d'une subvention. JASPERS est conçu dans le but d'assurer la fourniture de conseils, la coordination, la préparation et la vérification de la structure des projets, ainsi que de surmonter les difficultés, de combler les lacunes et d'identifier les problèmes qui n'ont pas été complètement résolus par le pays bénéficiaire concerné, comme par exemple les procédures régissant la com-

Le 18 juillet 2006, la BEI et la DG-REGIO de la Commission européenne ont signé un accord de contribution concernant JASPERS, l'initiative d'assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes.



Assistance technique : le mécanisme JASPERS est maintenant opérationnel	1
La BEI soutient la nouvelle initiative de la Commission dans le domaine de la politique urbaine	4
La BEI adopte les « Principes européens pour l'environnement »	6
Espagne : une opération qui fera date dans le domaine des énergies renouvelables	8
6ème réunion du Comité ministériel à Tunis – La FEMIP : bilan et perspectives	9
Le programme de stages de la FEMIP : renforcer les capacités dans les pays partenaires méditerranéens	11
Nomination de M. Simon Brooks au Comité de direction de la BEI	12
Nomination au cadre de direction	12
Un prêt de 400 millions d'EUR en faveur de l'aéroport international de Vienne	13
Le FEI et le microcrédit	15
Un projet espagnol de conservation du patrimoine remporte le premier prix	17
Premier « Rapport sur la responsabilité d'entreprise » de la BEI	19
EPOS : e pluribus unum	20
Forum BEI 2006 : « L'Europe du Sud-Est : une région en marche »	21
Conférence de la FEMIP	23
La coopération entre la BEI et l'IUCN	23
Nouvelles publications de la BEI	24

BEI-Information est une publication périodique du département « Communication et information » de la Banque européenne d'investissement.

Responsable de publication : Daniela Sacchi-Cremmer

Mise en page : atelier graphique de la BEI, Sabine Tissot

Photographies : Photothèque de la BEI, CE

Les informations figurant dans la présente publication de la BEI peuvent être librement reproduites ; la mention de l'origine de tout extrait cité ou publié serait appréciée.

binaison des aides non remboursables de l'UE avec des investissements de type PPP, les questions concernant les aides publiques, les évaluations des incidences sur l'environnement, etc. Il vise principalement à fournir une assistance pour les investissements de grande ampleur à financer dans le cadre du Fonds de cohésion de l'UE et dont le coût dépasse 25 millions d'EUR pour les projets dans le domaine de l'environnement et 50 millions d'EUR pour les projets relatifs aux transports et à d'autres secteurs, mais une aide peut également être obtenue pour des projets plus modestes.

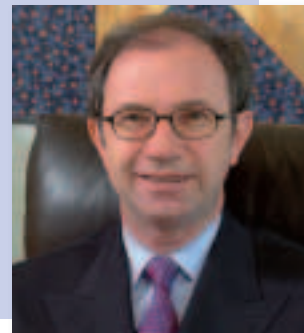
Des représentants de la Commission, de la BEI et de la BERD ont signé, respectivement en mai et en juillet 2006, un protocole d'accord concernant JASPERS et un contrat de contribution stipulant les objectifs, les procédures à suivre pour les opérations et les aspects financiers régissant cette initiative, au titre de laquelle une assistance est fournie gratuitement aux pays bénéficiaires.

En coopération avec les autorités nationales de ces derniers, les services opérationnels de la Commission (DG REGIO) et la BERD, l'unité JASPERS basée à Luxembourg a élaboré, pour chaque pays, un plan d'action pour 2006. Le dispositif JASPERS a reçu un accueil très favorable dans les pays concernés : 112 actions en faveur de projets ont été identifiées, pour un coût d'investissement total de quelque 24 milliards d'EUR, essentiellement dans les secteurs des transports (y compris le transport urbain), de l'environnement (eau, assainissement et décontamination) et des énergies renouvelables ; la demande d'assistance a également été manifeste pour ce qui concerne les projets énergétiques de grande dimension ainsi que dans les domaines des télécommunications à large bande et du tourisme.

Les travaux relatifs aux premières opérations de préparation de projets ont déjà commencé en Bulgarie, à Chypre, en Estonie, en Hongrie, à Malte, en Pologne, en République tchèque et en Roumanie ; d'ici la fin du mois prochain, les activités devraient avoir démarré dans l'ensemble des 12 pays visés par l'initiative.

Durant l'été, aux côtés de ses partenaires de la Commission et de la BERD, le noyau de l'équipe JASPERS, qui est installée à la BEI à Luxembourg et compte actuellement 13 agents BEI à temps plein, a travaillé assidûment avec le département des ressources humaines de la Banque pour recruter le premier des 30 experts externes (et 10 personnes d'appui), dont la plupart interviendront à partir des trois bureaux ou centres régionaux prévus pour JASPERS, même si certains d'entre eux travailleront également depuis le siège de Luxembourg. Des bureaux régionaux de JASPERS devraient ouvrir à Varsovie, à Vienne et à Bucarest

« Soutenir des projets dans les régions en retard de développement a toujours été la priorité absolue de la BEI depuis sa création en 1958 », a déclaré M. Patrick Walsh, chef de l'unité JASPERS. « Au fil de près de cinquante ans d'activités visant à promouvoir le développement équilibré de l'Union, la BEI a acquis une grande connaissance et une solide expérience du financement de projets conformes aux politiques de l'UE dans les régions bénéficiant d'aides non remboursables au titre des Fonds structurels et du Fonds de cohésion. Je me réjouis de voir que JASPERS constitue pour la Banque un nouveau moyen de partager son savoir-faire, en coopération avec la Commission et la BERD, au profit des nouveaux États membres et des pays adhérents. »



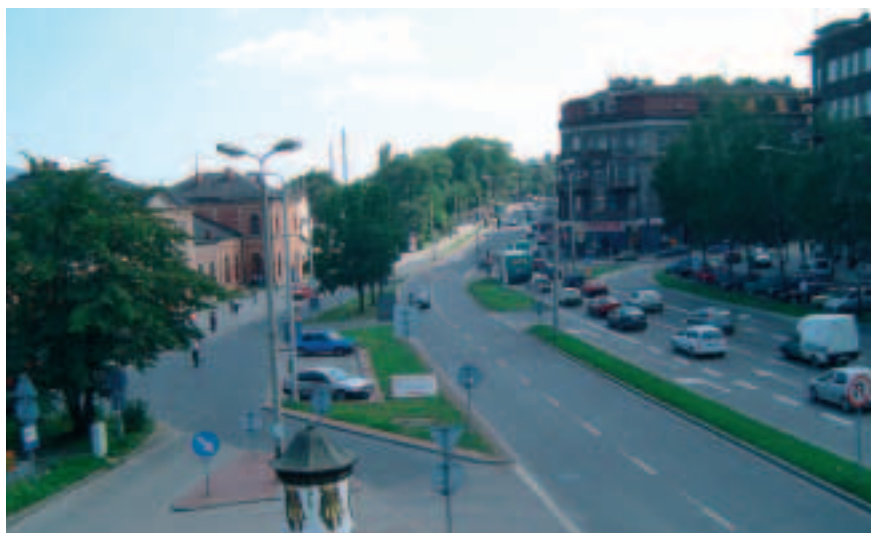
avant la fin de l'année. Ces postes extérieurs ont suscité un vif intérêt et plus de 800 candidatures ont été soigneusement examinées.

La sensibilisation du public à l'initiative JASPERS a été renforcée par la mise en place d'un nouveau site Internet, www.bei.org/jaspers, où l'on peut trouver les informations essentielles concernant ce dispositif d'assistance technique, son organisation et les procédures à suivre pour introduire une demande de soutien. Ce site sera bientôt géré de manière indépendante sous : <http://jaspers.europa.eu>.

Les parties intéressées ont été invitées à prendre contact avec les autorités de gestion des Fonds

structurels et du Fonds de cohésion dans les États bénéficiaires, lesquelles font office de coordinateurs nationaux pour chaque pays. Ces autorités peuvent adresser leur demande de soutien directement au siège de JASPERS à Luxembourg ; elles pourront également contacter les bureaux régionaux de JASPERS une fois que ceux-ci seront opérationnels. □

*Dušan Ondrejčka
Département
« Communication et
information »*





La BEI soutient la nouvelle initiative de la Commission dans le domaine de la politique urbaine

*Daniela Sacchi-Cremmer
Département « Communication et information »*

Aider les pouvoirs publics des États membres de l'Union européenne à tirer parti des dispositifs d'ingénierie financière pour soutenir l'investissement dans le domaine du développement urbain durable, et ce dans le contexte de la politique de cohésion, et offrir de nouvelles possibilités aux autorités de gestion responsables de la prochaine génération de programmes de la politique de cohésion : tels sont les principaux objectifs de l'initiative JESSICA (Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas – « Alliance européenne d'appui aux investissements durables en zone urbaine »), une nouvelle initiative stratégique de la Commission européenne (CE) que soutient la Banque européenne d'investissement (BEI).

Aux termes des nouvelles procédures proposées, les autorités de gestion des États membres seront autorisées à utiliser une partie des dotations qu'elles reçoivent au titre des Fonds structurels – principalement celles relevant du Fonds européen de développement régional (FEDER), mais aussi, selon le cas, du Fonds social européen (FSE) – pour investir dans des fonds de développement urbain afin d'accélérer la réalisation d'investissements en milieu urbain.

D'autres institutions financières internationales (IFI), de même que des établissements du secteur privé et du secteur bancaire européens, devraient également suivre cet exemple. La Banque de développement du Conseil de l'Europe a déjà accepté d'y participer.

L'initiative JESSICA répond à l'attente de plusieurs États membres et du Parlement européen qui demandent qu'une attention particulière soit portée au besoin de rénover ou de revitaliser certaines zones urbaines. Le succès rencontré par le programme URBAN a également contribué à l'importance croissante qui est accordée à la dimension urbaine de la cohésion économique et sociale et a justifié la nécessité d'offrir aux États membres la possibilité de consacrer des ressources supplémentaires à l'extension de la pratique acquise à l'ensemble de l'UE.

Les lignes directrices de l'initiative JESSICA

Dans ce contexte, et dans le prolongement de l'Accord de Bristol qui établissait les principes d'une politique urbaine européenne commune, un consensus s'est dégagé sur la nécessité, d'une part, d'accélérer le rythme de la rénovation et de la revitalisation urbaines dans toute l'Europe, et, de l'autre, de mettre sur pied des fonds d'investissement ayant pour objectif de soutenir les projets pertinents de nature à favoriser la constitution de communautés urbaines plus viables.

Le rôle que les IFI, qui jouissent d'une expérience considérable dans ce domaine, peuvent jouer dans la réalisation de cet objectif a été rapidement reconnu par la Commission. Une proposition visant à renforcer la coopération entre la Commission, la Banque européenne d'investissement et la Banque de développement du Conseil de l'Europe a été présentée lors d'une conférence de haut niveau qui s'est déroulée le 24 novembre 2005 à Bruxelles sur le thème « Financement de la croissance et de la cohésion dans l'UE élargie » et qui a suscité un vaste soutien en faveur de ce concept. Un protocole d'accord, destiné à coordonner les efforts déployés par les trois parties pour financer des projets urbains, a ensuite été signé le 30 mai 2006.

L'initiative JESSICA a été lancée dans la perspective de mobiliser des ressources supplémentaires, bien adaptées aux partenariats public-privé (PPP) et, plus généralement, à des projets de rénovation et d'aménagement urbains dans les régions de l'UE. On espère également que l'initiative pourra fournir une expertise financière et offrir un savoir-faire en matière de gestion émanant d'institutions spécialisées (BEI, Banque de développement du Conseil de l'Europe et autres IFI, par exemple) ; elle devrait par ailleurs encourager plus fortement les bénéficiaires à mener à bien leurs projets en leur offrant des aides non remboursables associées à d'autres produits financiers. La viabilité à long terme sera renforcée par le caractère renouvelable de la contribution du FEDER (et du FSE, le cas échéant) à des fonds

spécialisés dans l'investissement à l'appui de l'aménagement urbain.

Le fonctionnement de l'initiative JESSICA

L'initiative JESSICA permet aux autorités de gestion d'utiliser les paiements intermédiaires effectués au titre des Fonds structurels pour investir dans des fonds de développement urbain au moyen de dispositifs financiers recyclables et recouvrables, essentiellement des fonds propres, des garanties ou des prêts subordonnés. Les fonds recouverts peuvent être réinvestis par l'intermédiaire des fonds de développement urbain ou reversés aux autorités de gestion qui les réaffectent à d'autres projets urbains, y compris sous la forme de subventions classiques. Les fonds de développement urbain peuvent se présenter sous des formes administratives diverses et être consacrés à des investissements relevant de domaines différents. Ils ont deux points communs : premièrement, leur approche est dictée par le marché puisqu'ils sont censés recouvrer au minimum la mise de départ et, deuxièmement, ils ont l'obligation d'investir dans des projets qui sont intégrés à des programmes de rénovation ou d'aménagement urbains bien définis.

Les autorités de gestion auront la possibilité soit d'investir directement dans des fonds de développement urbain soit, vu la difficulté de gérer des instruments autres que des subventions, d'acheminer les ressources jusqu'à ces fonds de développement urbain au travers de fonds de portefeuille, avec la possibilité de faire intervenir la BEI en qualité de gestionnaire des fonds de portefeuille si telle est l'option préférée de l'autorité de gestion. Dans ce second cas, les fonds de portefeuille sélectionneront les fonds de développement urbain en respectant les conditions définies par l'autorité de gestion.

L'initiative JESSICA devrait également faciliter l'apport d'une aide financière supplémentaire de la BEI (soumise dans tous les cas aux conditions et aux procédures opérationnelles de celle-ci), de la

Banque de développement du Conseil de l'Europe et d'autres banques, et permettre en outre de mobiliser des capitaux propres additionnels, à l'appui notamment de PPP et d'autres projets soutenus par des fonds de développement urbain.

Une étude d'évaluation, réalisée à la demande de la DG REGIO, a été récemment lancée par la BEI dans le but d'établir la faisabilité de l'initiative JESSICA et d'en garantir la mise en œuvre efficace. Cette étude a plusieurs objectifs : passer en revue les mesures actuelles prises en faveur de la rénovation et de l'aménagement urbains, en indiquant les principales compétences et procédures administratives ; identifier les produits financiers existants en faveur de l'investissement urbain ; analyser les éventuelles insuffisances du marché et la manière dont les initiatives et les produits d'ingénierie financière pourraient permettre d'y remédier ; et déterminer quel serait l'intérêt de recourir aux fonds de développement urbain pour canaliser les actions envisagées.

Une phase préliminaire, qui a démarré en septembre 2006, donnera des indications quant à la manière dont il convient de développer l'initiative JESSICA, en particulier la manière dont les dispositifs financiers recyclables peuvent servir, en pratique, à promouvoir la rénovation urbaine. Des informations générales seront réunies à partir d'un échantillon, modeste mais représentatif, d'États membres et de régions.

L'initiative JESSICA offre de nouvelles possibilités d'utiliser les Fonds structurels en faveur du développement intégré des zones urbaines et permet de disposer en permanence de fonds destinés à des composantes génératrices de recettes des programmes de rénovation et d'aménagement urbains. Reposant sur une approche dictée par le marché qui revêt une importance essentielle pour la réussite des fonds de développement urbain, les Fonds structurels utilisés dans le cadre de l'initiative JESSICA devraient permettre à la fois de mobiliser des volumes considérables d'investissements dans des zones manquant de cohésion sociale et d'accélérer leur transformation. □

Le 24 novembre 2005, une proposition visant à renforcer la coopération entre la Commission, la Banque européenne d'investissement et la Banque de développement du Conseil de l'Europe a été présentée lors d'une conférence de haut niveau à Bruxelles.



La BEI adopte les «Principes européens pour l'environnement»

Afin de promouvoir un développement durable en assurant la protection et l'amélioration de l'environnement, la BEI et quatre autres institutions de financement multilatérales (IFM) basées en Europe ont décidé d'adopter une approche commune de la gestion de l'environnement dans le cadre du financement de projets. Cette approche de la gestion environnementale repose sur les principes, les pratiques et les normes de l'Union européenne en la matière.

*Eva Maria Mayerhofer
Spécialiste de
l'environnement
à la direction des projets*

Genèse des Principes européens pour l'environnement

Alors qu'une large part des 46 milliards d'EUR de prêts qu'elle a accordés en 2005 est déjà consacrée à la protection de l'environnement (voir article page 19), la Banque européenne d'investissement, conformément à sa responsabilité d'entreprise, s'attache de plus en plus à assurer la viabilité environnementale de ses opérations de financement à l'échelle mondiale et dans tous ses secteurs d'activité. La question n'est plus de savoir si la BEI doit s'inquiéter de l'impact sur l'environnement des activités qu'elle soutient, mais quels moyens il lui faut mettre en oeuvre pour ce faire, quelles normes concrètes elle doit adopter et de quelle manière elle pourrait les appliquer et les faire respecter.

La protection et l'amélioration de l'environnement sont l'un des objectifs prioritaires du Plan d'activité de la Banque et celle-ci, en tant qu'institution européenne, aligne sa politique en matière d'environnement sur celle de l'Union européenne. C'est dans ce contexte que la BEI a pris l'initiative de lancer, avec quatre autres institutions de financement multilatérales (IFM)¹ basées en Europe, les Principes européens pour l'environnement (PEE) qui entérinent l'approche de l'UE à l'égard des questions environnementales et témoignent à l'intention de l'opinion publique de la vigueur de l'engagement de l'UE en faveur de la gestion de l'environnement.

Les PEE bénéficient également de l'appui de la Direction générale «Environnement» de la Commission européenne, qui voit dans cette initiative la possibilité, d'une part, de mettre en avant et de consolider une approche commune au niveau de l'UE et, d'autre part, de garantir que le soutien financier apporté par les IFM signataires servira à promouvoir, en mettant suffisamment l'accent sur l'environnement, un modèle de développement cohérent avec les politiques de l'UE.

Définition des PEE

Les PEE prennent toute la mesure des défis environnementaux auxquels les institutions ont à faire face, mais aussi des avancées considérables de l'UE dans l'élaboration de politiques, de pratiques et de normes permettant de protéger et d'améliorer l'environnement, dans l'intérêt d'un développement soutenable pour les générations actuelles et futures.

Les PEE englobent les principes environnementaux, les pratiques recommandées et les normes environnementales définies dans la législation communautaire, renforcés le cas échéant, pour les opérations à l'extérieur de l'UE, par d'autres bonnes pratiques internationales.

Les PEE reprennent ainsi les principes directeurs du Traité CE (en particulier le principe de pré-

¹ Les autres banques qui ont participé au lancement des PEE sont la Banque de développement du Conseil de l'Europe (Paris), la BERD (Londres), la Société nordique de financement pour l'environnement (NEFCO) et la Banque nordique d'investissement (NIB) (ces deux dernières basées à Helsinki).

caution, le principe de prévention, le principe de correction à la source des atteintes à l'environnement et le principe pollueur-payeur), associés aux pratiques et normes inscrites dans le droit dérivé de l'UE (en particulier l'acquis communautaire en matière d'évaluation environnementale et les directives de l'UE relatives à la production industrielle, à la gestion de l'eau et des déchets, à la pollution de l'air et du sol, à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail et à la protection de la nature).

Aspects opérationnels des PEE

Les PEE reposent sur une déclaration générale de principes fondamentaux associée à un engagement public des banques signataires à mettre au point et à préciser sur la base de critères sélectifs une approche harmonisée pour des secteurs particuliers. Néanmoins, les PEE n'annulent ni ne remplacent les politiques et pratiques existantes en matière d'environnement des institutions signataires.

La couverture géographique des PEE englobe les régions dans lesquelles chacune des cinq IFM participantes exerce ses activités. Pour la BEI, plus encore que pour les autres signataires, la zone d'intervention privilégiée est l'Union européenne. En 2005, environ 90 % des prêts accordés par la BEI l'ont été dans les États membres et dans les pays candidats, couvrant tous les secteurs de l'économie mais avec une large prépondérance des infrastructures énergétiques et de communications, de la gestion de l'eau, de l'industrie et des services, ainsi que de la santé et de l'éducation. Dans ce champ géographique et sectoriel, 33 % au total des prêts directs sont allés à la protection et à l'amélioration de l'environnement. Sur ce territoire, l'approche communautaire est la référence logique, incontestée et obligatoire en matière d'environnement.

Si l'approche retenue peut paraître excessive-ment européenne, l'ambition est d'aboutir à ce que les PEE soient appliqués aux projets réalisés dans tous les pays dans lesquels opèrent la BEI et les autres institutions participantes. Pour cela, les projets devront être conformes aux normes européennes de base et respecter des principes de développement sain et durable du point de vue de l'environnement, en tenant compte de conditions locales susceptibles de justifier une approche plus flexible. Ainsi, lorsque des normes de référence moins rigoureuses que celles de l'UE se justifient pour des raisons de faisabilité financière ou de contraintes techniques et managériales par exemple, la BEI peut préconiser une application par étapes des normes communautaires, et pourra éventuellement participer à la mise en place progressive de la capacité néces-

saire au respect des critères des PEE. Cependant, la Banque requiert que tous les projets qu'elle finance, quelle que soit leur localisation, respectent pleinement la directive de l'UE relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement ainsi que toutes les obligations et normes découlant des accords multilatéraux sur l'environnement en vigueur.

Les PEE ont été accueillis favorablement dans le monde des défenseurs de l'environnement. Sur la base de cette approche commune au niveau de l'Union européenne, les IFM signataires pourront promouvoir un mode de gestion responsable et disposer d'un mécanisme cohérent et visible pour inciter les promoteurs et les autres parties prenantes aux projets à prendre en compte les questions d'environnement. Cela permettra d'autre part à ces IFM de mieux gérer les risques de crédit et les risques liés aux projets qu'elles peuvent encourir. Les signataires s'engagent en effet à appliquer et à perfectionner un cadre et un discours communs pour les questions environ-

nementales, notamment en matière de normes, d'évaluation de l'environnement, de consultation, de participation et de suivi.

La difficulté réside dans la mise en oeuvre des PEE, et les banques signataires devront y consacrer des ressources internes suffisantes et mener des actions de sensibilisation et de formation appropriées. La mesure de la réussite en la matière sera donnée essentiellement par la capacité des PEE à apporter des améliorations tangibles à la qualité de l'environnement dans les zones et dans les communautés concernées par les activités de financement de chacune des institutions participantes. Dans ce contexte, un groupe de travail appelé à se réunir à intervalles réguliers a été créé afin de définir plus précisément et de promouvoir une ligne de référence et un cadre opérationnel communs reflétant les meilleures pratiques en vigueur et fondés sur l'approche globale de l'UE en matière de gestion de l'environnement (voir page 23 l'article sur la coopération entre la BEI et l'Union mondiale pour la nature). □





une opération qui fera date dans le domaine des énergies renouvelables

La Banque européenne d'investissement a signé dernièrement un contrat de financement d'un montant de 60 millions d'EUR en faveur de la première centrale héliothermique commerciale de grande dimension construite dans l'Union européenne. Cette nouvelle centrale héliothermique à concentration, d'une capacité nette de 50 MWe est située dans le sud de l'Espagne à une soixantaine de kilomètres de Grenade, dans une zone qui bénéficie d'un ensoleillement annuel moyen élevé, de la disponibilité d'eaux souterraines pour le refroidissement et d'un accès aisé au réseau électrique à haute tension. Une deuxième centrale identique y sera construite ultérieurement.

Le financement de la BEI est accordé à la société de projet AndaSol-1 Central Termosolar Uno, S.A., détenue à 75 % par la société espagnole ACS/Cobra et à 25 % par la société allemande Solar Millennium AG, la première étant la plus grande entreprise de génie civil et de services à l'industrie en Espagne (la troisième en Europe), et la seconde une entreprise de technologie et de services innovante et active mondialement, spécialisée dans les centrales héliothermiques de production d'électricité de grande dimension.

Il s'agira d'une nouvelle génération de capteurs héliothermiques paraboliques qui a été testée par ses concepteurs (Solar Millennium AG) dans une centrale américaine, en Californie. Neuf centrales solaires à concentration (CSP : concentrating solar thermal power) y ont été installées entre 1984 et 1990 et donnent toujours satisfaction.

Le projet de production d'électricité héliothermique d'Andasol, qui bénéficie du soutien de fonds de recherche de l'UE, est la première application de la technologie CSP à cette échelle dans l'Union; il représente par ailleurs un test pour la technologie du sel fondu, un nouveau système de stockage thermique à haute température conçu pour allonger la durée de production quotidienne d'électricité de la centrale et en réduire les coûts. Cette durée sera de 12 heures par jour en hiver et pourra aller jusqu'à 20 heures en été.

Ce projet a une grande valeur stratégique pour la Banque et il est conforme aux objectifs de l'UE en matière d'innovation pour le secteur des énergies renouvelables. Les principaux avantages sociaux immédiats résident dans la création d'environ 45 postes de travail permanents et d'emplois temporaires correspondant approximativement

à 1 000 années-personne durant les travaux de construction.

L'étude Ecostar, menée sous l'égide de l'UE dans le cadre de son 6ème Programme-Cadre pour la recherche et le développement technologique, indique que l'on peut espérer dans ce secteur une réduction globale des coûts de l'ordre de 55 à 65 % au cours des 15 à 20 prochaines années grâce aux économies d'échelle et à la R-D. C'est pourquoi, bien que le coût unitaire de production soit actuellement élevé pour une installation raccordée au réseau, la Banque a décidé de participer à la mise en œuvre de cette technologie à l'échelle industrielle, et de contribuer ainsi à réduire le coût de ses futures applications. □

*Daniela Sacchi-Cremmer
Département
« Communication et
information »*

6^e réunion du Comité ministériel à Tunis

La FEMIP : bilan et perspectives d'avenir

Jumelée pour la deuxième fois à une réunion de l'Ecofin euro-méditerranéen, la sixième édition de la réunion ministérielle de la FEMIP s'est tenue à Tunis le 26 juin dernier. Cette réunion a été l'occasion pour les ministres euro-méditerranéens de faire le point sur le travail accompli par la FEMIP et sur ses perspectives d'évolution.

Joyce LIYAN
Département FEMIP

S'inscrivant dans la continuité des précédentes rencontres qui, de Barcelone à Rabat, ont contribué à renforcer le dialogue entre pays européens et méditerranéens, la réunion de Tunis s'est illustrée par un véritable échange sur des questions de fond. Les ministres et chefs de délégation des 35 pays euro-méditerranéens ont ainsi pu analyser les résultats de la «Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat» (FEMIP) qui regroupe l'ensemble des instruments d'intervention de la BEI en faveur du développement économique des pays partenaires méditerranéens¹. Également à l'ordre du jour, la question énergétique et l'amélioration du climat d'investissement dans la région.

Satisfecit décerné pour le bilan

De nombreux participants ont salué la capacité de la FEMIP à répondre, en peu de temps, aux attentes et besoins de la région en termes de volume accru de financements et de soutien au secteur privé. Ils ont souligné la célérité et le pragmatisme de la FEMIP dans la mise en place de ses concours, qualités qui lui ont permis d'obtenir des résultats tangibles sur le terrain.

¹ Algérie, Égypte, Gaza/Cisjordanie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie, et Turquie.



M. Ghannouchi,
Premier ministre tunisien

Avec plus de 7,2 milliards d'EUR engagés entre octobre 2002 et décembre 2005 en faveur de 77 projets dans les pays partenaires, la FEMIP s'est en effet imposée comme le premier partenaire financier de la région. Surtout, elle a permis de mobiliser, pour ces mêmes projets, 18,4 milliards d'EUR provenant de sources additionnelles de financement. La FEMIP a ainsi joué un rôle déterminant en contribuant à sauvegarder et créer des emplois dans les pays partenaires méditerranéens.

Les participants ont également proposé plusieurs pistes opérationnelles à explorer. Certains ont ainsi suggéré d'étendre les financements concessionnels, aujourd'hui restreints au seul secteur de

l'environnement, aux domaines permettant de valoriser le capital humain, notamment l'éducation et la santé, ainsi qu'au secteur des énergies renouvelables.

D'autres ont formulé le souhait de voir la FEMIP prendre plus de risques, comme elle a commencé à le faire avec l'Enveloppe spéciale FEMIP, en développant des financements présentant un profil de risque plus élevé que celui que la BEI accepte habituellement, sans toutefois en sous-estimer les implications financières. La problématique des garanties ainsi que celle des prêts et emprunts en monnaie locale ont également été soulevées.



M. de Fontaine-Vive, vice-président de la BEI : «Avec près de 2,2 milliards de nouveaux financements mis en place en 2005 au service de la modernisation des économies méditerranéennes et du développement d'entreprises créatrices d'emplois, la FEMIP a pris toute sa place dans le développement des partenariats euro-méditerranéens.»



Débat d'idées autour des perspectives d'avenir

À la lumière de ce bilan, les ministres et représentants présents ont exprimé leur point de vue quant aux orientations futures de la FEMIP, ceci dans la perspective des décisions à prendre par le Conseil Ecofin et le Conseil européen à la fin de l'année.

Une grande majorité des participants a pris position en faveur de la poursuite du mouvement d'élargissement de la gamme d'instruments d'intervention déjà disponibles. Un consensus s'est ainsi dégagé autour de l'idée d'un renforcement de la FEMIP, notamment avec la création d'un Comité consultatif, présidé par la BEI et composé des représentants des 35 pays euro-méditerranéens et de la Commission, sans que cela n'emporte un bouleversement institutionnel. Une densification du réseau de bureaux extérieurs à l'Union a été demandée, et ce sur la base des performances encourageantes des bureaux du Caire, de Rabat et de Tunis.

Adoption des recommandations des experts euro-méditerranéens

Les travaux du Comité ministériel ont également porté sur les conclusions de l'atelier consacré à l'harmonisation des procédures de passation des marchés, qui s'est tenu à Luxembourg en novembre 2005. Les participants ont recommandé de poursuivre l'effort de simplification des procédures de passation de marchés à travers le processus de convergence des réglementations euro-méditerranéennes. Ils ont aussi pris acte des dispositions que la Banque va mettre en œuvre à l'extérieur de l'Union afin de permettre l'accès des entreprises locales aux marchés bénéficiant de financements extérieurs.

Les participants ont ensuite examiné les conclusions du Comité des experts de la FEMIP qui s'est réuni à Vienne en mars 2006.

S'agissant de l'amélioration du climat d'investissement dans la région, les ministres et chefs de délégation ont formulé deux principales recommandations. Tout d'abord, ils ont estimé qu'il faut aider les pays partenaires méditerranéens à identifier les réformes prioritaires permettant de réduire le fardeau administratif qui décourage l'esprit d'initiative local et qui dissuade les apports d'investissement étranger direct. Ils ont également suggéré de développer des services d'aide au développement des entreprises, notamment à travers la mobilisation des associations professionnelles et des chambres de commerce.

Concernant le développement des marchés énergétiques méditerranéens, les participants ont rappelé que la FEMIP doit continuer à jouer un rôle

principal dans ce secteur, notamment en faveur des énergies renouvelables. Ils ont aussi souligné le besoin d'assurer une coordination plus étroite entre les principaux acteurs de ce secteur: autorités politiques, entreprises du secteur de l'énergie et institutions financières.

Lors de la séance de clôture, les participants ont convenu de la tenue de la prochaine réunion du Comité ministériel à Chypre en mai 2007. Dans l'intervalle, deux fora sont prévus, l'un sur les réseaux euro-méditerranéens de transports qui aura lieu à Monaco les 9 et 10 novembre 2006, et l'autre sur les transferts de fonds des migrants méditerranéens. Seront également traités par le Comité consultatif de la FEMIP, qui remplacera le Comité des experts, les thèmes du tourisme, de la microfinance, des transferts de technologie ou encore de la formation professionnelle. Un programme assez chargé en perspective, à l'image d'une FEMIP en plein développement... □



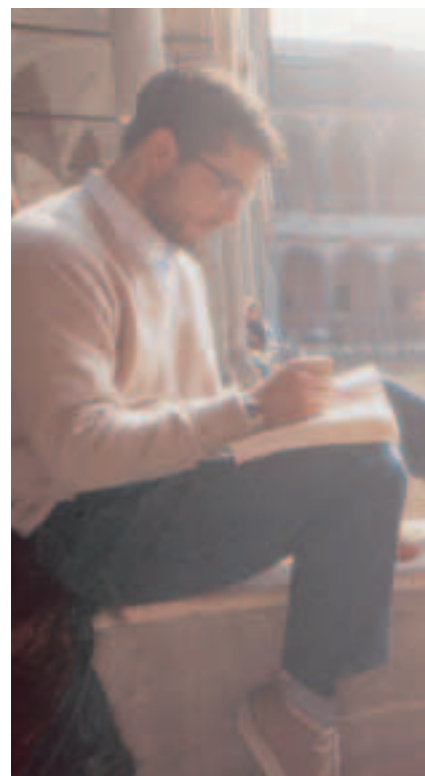
Opérationnelle dans les pays méditerranéens partenaires depuis octobre 2002, la FEMIP articule ses interventions autour de deux axes : l'appui au secteur privé et la création d'un environnement favorable à l'investissement. La FEMIP mène également une politique de dialogue renforcé, à travers la réunion, annuellement, d'un Comité ministériel et, périodiquement, de comités d'experts.

Le Comité ministériel a mis l'accent sur la nécessité de réduire le fardeau administratif qui décourage l'esprit d'initiative local et les apports d'investissement étranger direct.



Le programme de stages de la FEMIP : renforcer les capacités dans les pays partenaires méditerranéens

Daniela Sacchi-Cremmer
Département « Communication et information »



En juillet dernier, la BEI a lancé le programme de stages de la FEMIP, qui est ouvert aux étudiants ressortissants des pays partenaires méditerranéens (Algérie, Égypte, Gaza et Cisjordanie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie). La période de dépôt des candidatures s'étendait du 11 juillet au 15 septembre 2006, et les futurs stagiaires sont actuellement sélectionnés par un comité ad hoc dans le cadre d'une procédure hautement concurrentielle. Les candidats pouvaient uniquement postuler pour un stage dans un pays dont ils ne sont ni résidents, ni ressortissants.

L'objectif de ce programme est d'offrir aux candidats retenus – des jeunes gens talentueux âgés de 32 ans au maximum – la possibilité de ren-

forcer leurs compétences et d'aider à améliorer la qualité de vie des populations en participant à la promotion du développement économique et social dans les pays partenaires méditerranéens.

Pour bénéficier de ce programme, les candidats doivent être titulaires d'un diplôme délivré par un institut d'enseignement supérieur ou être en dernière année d'études dans un établissement de ce type.

Financé par le Fonds fiduciaire de la FEMIP, le programme s'adresse à des étudiants se spécialisant dans un domaine en rapport avec les activités d'une banque de développement internationale, tel que l'économie, la finance, l'environnement,

l'ingénierie (ports, routes, énergie, etc.) ou l'aménagement urbain.

Tous les stagiaires percevront de la BEI une allocation mensuelle de 1 050 EUR et leurs frais de voyage leur seront remboursés. Les frais d'hébergement et de séjour seront à leur charge.

Chaque candidat sélectionné s'engagera dans le programme pour une durée de 3 mois au minimum et de 12 mois au maximum, et le stage se déroulera au siège de la BEI à Luxembourg ou dans l'un de ses bureaux extérieurs, entre le 1^{er} décembre 2006 et le 31 décembre 2007.

<http://www.bei.org/news/News.asp?news=167> □

Nomination de **M. Simon Brooks** au Comité de direction de la BEI



M. Simon Brooks, désigné par le gouvernement britannique pour succéder à M. Peter Sedgwick, vient de prendre ses fonctions de vice-président au sein du Comité de direction de la Banque européenne d'investissement.

M. Brooks, ancien directeur de la section Politique macroéconomique et finance internationale du ministère britannique de l'économie et des finances, intègre ainsi une équipe de neuf personnes. Le président et les huit vice-présidents sont nommés par le Conseil des gouverneurs de la BEI – les 25 ministres des finances des États membres de l'UE.

M. Brooks a débuté sa carrière au National Institute for Economic and Social Research (Institut

national de recherche économique et sociale), à Londres. Il est entré au ministère des finances en 1985 en tant que conseiller économique, travaillant, dans un premier temps, sur l'analyse macroéconomique du Royaume-Uni, puis, en tant que membre du groupe monétaire, sur l'UEM, Maastricht et d'autres questions de politique monétaire. En 1992, il est devenu chef de division au groupe d'analyse économique, chargé des analyses et prévisions économiques pour le Royaume-Uni, puis, en 1994, chef de l'équipe responsable des analyses nationales et régionales, poste qu'il a occupé jusqu'en 1998. À ce poste, il a travaillé à l'analyse des économies étrangères, ainsi que sur des questions telles que la mondialisation, l'épargne et l'investissement internationaux et la libéralisation des mouvements de capitaux.

De 1998 à 2000, il a été chef du groupe chargé des questions financières au niveau européen, poste où il s'est notamment occupé des relations financières entre le Royaume-Uni et l'UE et de l'Agenda 2000.

À partir de 2000, M. Brooks a été responsable des prévisions macroéconomiques, des cadres pour les politiques budgétaire et monétaire et de nombreuses autres questions macroéconomiques au ministère des finances.

M. Brooks est titulaire d'une maîtrise en économie de l'université d'Oxford.

Nomination au cadre de direction



M. Bertrand de Mazières, nouveau directeur général des finances de la BEI

M. Bertrand de Mazières succède à M. René Karsenti à la tête de la direction générale des finances de la BEI.

M. de Mazières a commencé sa carrière en 1982 à la direction du Trésor français, où il a notamment occupé les fonctions d'attaché financier aux États-Unis et au Canada. De 1988 à 1993, il a dirigé le bureau des établissements de crédit et de la réglementation bancaire. De 1993 à

1996, il a occupé les fonctions de sous-directeur chargé des questions de dette et de développement, période au cours de laquelle il a également été vice-président du Club de Paris. M. de Mazières a été nommé secrétaire général et chef des services du Conseil des marchés fi-

nanciers (CMF) à la création de cette instance en octobre 1996.

En 2003, il a été nommé directeur général de l'AFT, l'agence française chargée de la gestion de la dette et de la trésorerie de l'État. Il a quitté

ce poste en août 2006 pour intégrer la Banque européenne d'investissement en tant que directeur général des finances.

M. Bertrand de Mazières est diplômé de l'ENA et de HEC.

Un prêt de 400 millions d'EUR en faveur de l'aéroport international de Vienne



Marc D'hooge
Département « Europe centrale »

La BEI a récemment accordé un prêt de 400 millions d'EUR en faveur d'un projet visant la construction d'une nouvelle aérogare passagers et l'amélioration des infrastructures côté piste et côté ville à l'aéroport international de Vienne. Le financement de la BEI représente 47 % environ du coût total du projet, qui devrait être de l'ordre de 845 millions d'EUR. Le solde, soit 53 %, sera couvert par le cash-flow de l'exploitant de l'aéroport et par d'autres engagements extérieurs, qui comprendront éventuellement des émissions obligataires et des emprunts bancaires. ⇒

Le prêt sera étayé par une sûreté offerte par des banques acceptables. Le montage financier de cette opération a été élaboré en coopération étroite avec RLB Niederösterreich-Wien, qui, en sa qualité d'arrangeur principal mandaté, d'agent et de garant du placement, a mis sur pied un consortium bancaire au moyen d'une procédure d'adjudication innovante permettant la constitution du consortium au prix le plus intéressant. Parmi les autres garants du placement figuraient RZB, Niederösterreichische Landesbank-Hypothekbank et RLB Steiermark. WestLB et Kommunalkredit Austria AG ont pris les plus gros engagements au sein du consortium. Outre les conditions attractives du prêt de la Banque dont il bénéficie, l'exploitant de l'aéroport a aussi apprécié particulièrement la disponibilité d'un financement d'une durée de 25 ans pour ce projet dans laquelle il voit une valeur ajoutée très importante de l'intervention de la Banque. L'exploitant de l'aéroport bénéficie d'une transparence totale en matière de tarification et de valeur ajoutée financière.

L'élément essentiel du présent projet consiste en la construction d'une nouvelle aérogare passagers, baptisée Skylink, qui permettra de porter la capacité actuelle de l'aéroport de 16 à 25 millions de passagers par an et ainsi de répondre à l'augmentation prévue de la demande jusqu'en 2015. L'accroissement de la capacité permettra de réduire l'engorgement et d'améliorer la qualité des services et le confort des passagers. Le principal avantage économique tiendra aux gains de temps qu'entraîneront pour les passagers l'amélioration des flux de circulation dans le terminal et le fait de ne plus devoir effectuer de longs déplacements. Le projet comprend également la modernisation de la gare qui dessert actuellement l'aéroport; la construction de deux parcs de stationnement

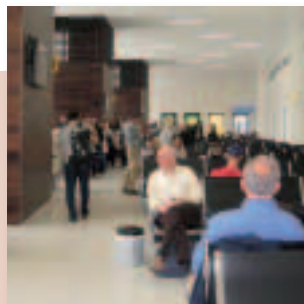
automobile à plusieurs étages et d'une tour de contrôle du trafic aérien; ainsi qu'un système de manutention des bagages.

L'aéroport international de Vienne constitue, pour les voyageurs en provenance d'Europe et du reste du monde, un point d'accès de première importance à la région environnante. De plus, il s'est imposé, au cours de la décennie passée, comme l'un des principaux carrefours aériens en Europe centrale et orientale. Avec près de 16 millions de voyageurs en 2005, on estime pouvoir atteindre 250 000 mouvements d'appareils et 20 millions de voyageurs pour la première fois en 2010, ce qui correspondrait à une croissance annuelle de 4,6%. Si l'on s'appuie sur les chiffres de 2004, l'aéroport de Vienne affiche actuellement, sur le plan du trafic voyageurs, le taux de croissance le plus élevé parmi les 25 aéroports les plus fréquentés d'Europe. Afin de répondre à la croissance prévue, le promoteur a élaboré pour l'aéroport un plan directeur qu'il actualise en permanence; ce plan directeur prévoit le développement en plusieurs étapes des infrastructures aéroportuaires, ce qui permettra la mise en œuvre progressive de projets d'investissement très coûteux avec une perturbation minimale des activités courantes de l'aéroport, et ses éléments essentiels sont la construction d'une nouvelle aérogare ainsi que la réalisation à moyen terme d'une troisième piste, dont la procédure de planification vient tout juste d'être lancée.

M. Wolfgang Roth, vice-président de la BEI, a commenté le prêt en ces termes : « Je me réjouis tout particulièrement de voir la BEI soutenir l'agrandissement de l'aéroport international de Vienne, qui sert de carrefour aérien majeur entre les régions de l'ouest, du centre et de l'est de l'Europe. L'amélioration des liaisons de transport dans l'Union élargie contribuera à renforcer l'intégration de notre continent, avec à la clé des répercussions positives sur la qualité de vie des citoyens et sur le développement économique. »

La BEI, l'institution de financement à long terme de l'Union européenne, finance des projets d'investissement qui favorisent l'intégration européenne. Au cours des cinq dernières années, elle a accordé des prêts en Autriche pour plus de 5 milliards d'EUR. L'amélioration des infrastructures, en particulier les projets de transport situés le long des corridors transeuropéens et concernant notamment la mise à niveau et la modernisation d'importants aéroports internationaux, constitue l'une des priorités de financement de la BEI. Récemment, celle-ci a approuvé un prêt de 120 millions d'EUR pour l'extension et la modernisation de la ligne ferroviaire principale Salzburg-Linz-Vienne (« Westbahn ») et un autre concours de 350 millions d'EUR en faveur d'une opération de type PPP pour la réalisation de l'autoroute de la région orientale (« Ostregion Autobahn »). Ce projet concerne la planification, la construction, le financement et l'exploitation du tronçon sud de l'autoroute A5 « Nordautobahn » ainsi que de tronçons des voies rapides S1 « Außenring » (périphérique extérieur - est et ouest) et S2 « Nordrand » (rocade nord) de Vienne. □

L'élément essentiel de ce projet est la construction d'une nouvelle aérogare passagers, baptisée Skylink, qui permettra de porter la capacité de l'aéroport de 16 à 25 millions de passagers par an et ainsi de répondre à l'augmentation de la demande attendue d'ici à 2015.

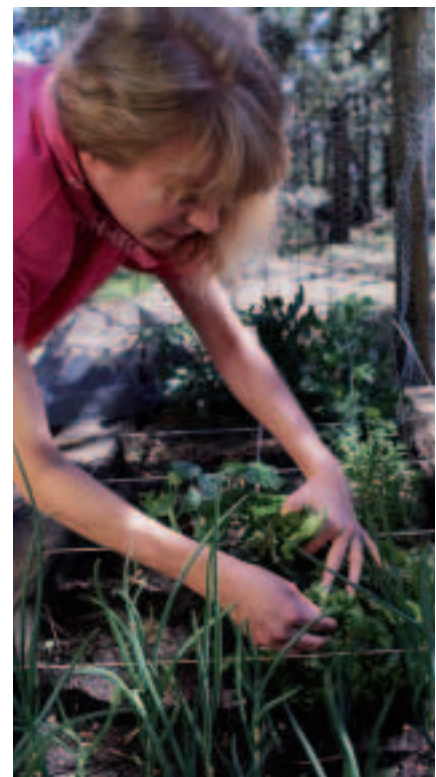


Le FEI et le microcrédit

Le microcrédit consiste en l'apport de services financiers à des populations pauvres exerçant une activité économique. En donnant accès aux ressources financières à des personnes exclues du secteur bancaire formel et des circuits économiques traditionnels, on crée une spirale d'opportunités qui ouvrent la voie à la sécurité financière, à l'épargne, et à la croissance. Le microcrédit permet à de petits entrepreneurs, qui veulent subvenir par eux-mêmes à leurs besoins à travers l'exercice d'activités professionnelles, de sortir de l'engrenage de la pauvreté.

Le microcrédit et la microfinance ont changé des vies et revitalisé des communautés, non seulement dans les pays les plus pauvres du monde, mais aussi dans les plus riches.

Loin d'être une activité caritative, le microcrédit est un moyen de donner accès aux foyers à faibles revenus aux mêmes droits et aux mêmes services que ceux dont disposent les autres franges de la population. Il repose sur le constat que prêter à des personnes démunies, au lieu d'être la source du problème, en est en fait la solution, en même temps que cela permet de soutenir des microentreprises (c'est-à-dire des entreprises qui comptent moins de 10 employés).



Ces trente dernières années, ce sont les agences d'aide au développement, les fondations et les ONG qui ont financé le secteur du microcrédit. Depuis quelques années, cependant, ce dernier suscite l'intérêt croissant d'investisseurs privés qui apportent des fonds à des organismes de microfinance rentables. Investisseurs commerciaux et agences d'aide au développement interviennent ainsi de façon complémentaire en faveur du microcrédit.

La demande en la matière est alimentée par trois grandes tendances à l'œuvre :

- L'importance croissante de l'activité de microcrédit en direction des entreprises de petite

dimension : la proportion des entreprises de cette catégorie dans le tissu économique va en augmentant en raison du recul de l'activité industrielle et de la croissance des industries de services et des nouvelles technologies ; bon nombre de ces microentreprises, en particulier dans leur phase de démarrage, n'ont aucun accès à des ressources financières.

- Le chômage et l'exclusion : créer son propre emploi est un moyen d'accéder à la prospérité économique et de s'intégrer socialement.
- Le rôle du secteur informel : les activités informelles d'ampleur limitée mais générant des revenus doivent être intégrées dans l'économie pour avoir une chance de se développer et de

contribuer à alimenter les recettes qui servent de base aux dépenses publiques.

Le contexte européen

Le microcrédit s'est développé très rapidement en Europe centrale et orientale depuis 1992, enregistrant dans cette région une croissance annuelle de 67 %. En Europe occidentale, hormis au Royaume-Uni et en France, son développement est relativement récent.

Le microcrédit s'inscrit dans la logique de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et la cohésion sociale et, reposant sur une philosophie qui vise à encourager l'initiative et à favoriser l'essor des



petites entreprises, il a un impact considérable sur le développement en général.

En outre, les actions menées autour de la proclamation par les Nations Unies de 2005 « Année internationale du microcrédit » a donné un surcroît de visibilité à la microfinance comme vecteur d'un développement financier soutenable, tout en attirant l'attention sur la nécessité de mettre en place des systèmes financiers accessibles à tous et de promouvoir le formidable esprit d'entreprise souvent inexploité qui existe de par le monde au sein des communautés.

La valeur ajoutée du FEI

Le FEI participe activement à toutes les activités de nature à rehausser le profil du microcrédit en Europe. Son rôle est de contribuer à aplanir certaines des difficultés que rencontrent les micro-entrepreneurs, en leur facilitant l'accès aux ressources financières. Il favorise ainsi la création de systèmes financiers accessibles à tous et encourage le secteur bancaire à développer ses activités en direction du segment des micro-entreprises et de secteurs géographiques ou économiques plus défavorisés qui n'entrent pas dans son champ d'action habituel. Le FEI est le principal promoteur du secteur de la microfinance en Europe à travers les mécanismes qu'il met en œuvre à cet effet.

Des garanties pour le microcrédit

Le FEI a développé son savoir-faire en matière de microfinance en accordant, au titre du volet microcrédit du MAP¹, des garanties sur portefeuilles à des intermédiaires financiers dans sept pays jusqu'à présent (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Irlande, Norvège et Royaume-Uni). Ce volet garanties pour le microcrédit est destiné à inciter les banques et les autres institutions financières à proposer des microfinancements à des microentreprises (moins de 10 personnes).

Des institutions financières coopèrent avec des ONG et des organismes de terrain pour assurer des services de tutorat à de très petites entreprises afin de les aider à se développer dans de bonnes conditions.

Le FEI a ainsi pour contreparties l'ADIE (France), la KfW (Allemagne), First Step (Irlande), The Prince's Trust et The Enterprise Fund (Royaume-Uni), Cultura Sparebank (Norvège), le Fonds de Participation (Belgique) et La Caixa (Espagne).

Au titre de ce volet microcrédit du MAP, à la date de mars 2006, quelque 26 000 PME avaient bénéficié

de plus de 27 000 prêts. Avec un encours de 127 millions d'EUR de garanties de microcrédits, le FEI est le principal garant du secteur de la microfinance en Europe.

La titrisation dans le domaine du microcrédit : une passerelle vers les marchés de capitaux

Le FEI a structuré et co-arrangé une opération de titrisation de prêts à des institutions de microfinancement (fin 2005) et participé en tant que garant à la première opération de titrisation de microcrédits en Europe (2006). Ces deux transactions phares concernaient des pays des Balkans occidentaux et de l'Europe du Sud-Est. On estime qu'elles permettront de financer directement quelque 25 000 microcrédits à hauteur de 120 millions d'EUR.

Ces opérations de financement adossées à des actifs assureront aux institutions de microfinancement les ressources à long terme dont elles ont besoin pour continuer à développer leur activité de microcrédit. En dépit de leur taille réduite (quelques milliers d'euros en moyenne), ces microcrédits présentent un potentiel considérable en termes de gains de productivité pour les entreprises et de création d'emplois.

Ces opérations contribuent à diversifier les sources de fonds des institutions de microfinancement qui, traditionnellement, s'appuyaient dans une large mesure sur les contributions de donateurs et sur les lignes de crédit bonifiées que leur ouvraient des banques de développement².

JEREMIE

L'initiative JEREMIE permet aux États membres et aux régions européennes de consacrer une partie des Fonds structurels à un éventail d'instruments financiers spécialement conçus pour soutenir les petites et très petites entreprises.

L'objectif est de soutenir les entreprises en démarrage et les microentreprises à l'aide de prêts,

de prises de participations, d'interventions en capital-risque et de garanties. Les fonds accordés dans le cadre du dispositif JEREMIE auront un caractère renouvelable.

L'accent sera mis sur l'impact du microcrédit sur l'emploi et la création d'emplois. L'un des instruments prévus permet aux régions ou aux États membres d'apporter, s'ils le souhaitent, aux institutions de microfinance des capitaux propres pour renforcer leur capacité financière.

Le FEI soutient le développement de la microfinance dans l'ensemble de l'Europe. Les conditions de la poursuite du développement du microcrédit sont triples : un public mieux informé et plus sensibilisé, des financements, publics et privés, pour des investissements dans des entreprises en démarrage et, enfin, la mise en place de l'environnement institutionnel approprié.

Le FEI participe également à des initiatives telles que la création d'un label de qualité pour les fonds qui investissent dans des actifs de microfinance, sur la base de critères convenus et publiés ; l'agence LuxFLAG a ainsi été établie à cet effet en juillet 2006, à Luxembourg. Ce label, qui sera accessible aux fonds tant luxembourgeois qu'étrangers, contribuera à renforcer la visibilité du secteur de la microfinance. Il facilitera par ailleurs la répartition des ressources (et donc aussi leur collecte) et peut avoir un effet positif sur l'image d'un fonds et de son promoteur.

Enfin, le FEI étudie actuellement un plan d'action pour favoriser la poursuite du développement et le soutien de la microfinance en Europe.

Seule institution communautaire spécifiquement axée sur le financement des PME et des microentreprises, le Fonds européen d'investissement a un rôle essentiel à jouer dans la promotion du microcrédit sur l'ensemble du territoire de l'Union élargie et, partant, dans la réalisation des grands objectifs de l'UE que sont l'innovation, l'entrepreneuriat, la croissance et la création d'emplois.

L'objectif à moyen et long terme du FEI est de faire du microcrédit un segment à part entière du système financier européen, aux côtés des activités bancaires plus traditionnelles. □

¹ Le FEI gère des fonds pour le compte de la Commission européenne au titre du Programme pluriannuel (MAP) 2001-2006 pour les entreprises et l'esprit d'entreprise. Le MAP comporte trois volets qui couvrent des investissements de capital-risque dans des fonds d'amorçage ou de démarrage, des aides non remboursables pour le recrutement de nouveaux gestionnaires d'investissements pour les fonds d'amorçage et, enfin, des garanties pour des PME et des microcrédits. La Commission européenne a proposé de donner au MAP un successeur baptisé « Programme-cadre 2007-2013 pour l'innovation et la compétitivité ».

² Pour plus d'informations sur les mécanismes financiers ainsi mis en place, on se reportera à l'article de MM. Philipp Jung (Symbiotics) et Per-Erik Eriksson (FEI), intitulé « Microfinance Loan Obligations – Structured Finance for Microfinance Investments » qui paraîtra dans le prochain Yearbook sur la titrisation publié par Kluwer Law International.

Un projet espagnol de conservation du patrimoine remporte le premier prix

Cees Post
Département
« Communication et information »



Durant l'été 2006, Europa Nostra, la Fédération paneuropéenne du patrimoine, a décerné le premier prix de la conservation des paysages culturels à la restauration de la Vía de la Plata, en Estrémadure (Espagne). La cérémonie de remise des prix était présidée par Sa Majesté la reine Sofia d'Espagne, présidente d'honneur de Hispania Nostra, la section espagnole d'Europa Nostra. La Vía de la Plata est une ancienne voie romaine longtemps empruntée par les commerçants et les militaires comme principale voie de communication entre la Méditerranée et la côte atlantique de la péninsule ibérique. La restauration du tronçon de cette voie qui traverse l'Estrémadure a été en partie financée par des subventions de l'Espace économique européen (EEE, voir ci-dessous), gérées par la BEI.

Depuis l'époque romaine, cette voie historique a été témoin de l'invasion par les troupes germaniques et les armées maures, de la Reconquista, du passage des pèlerins sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle et des transhumances. En 1998, le gouvernement régional d'Estrémadure a lancé un programme visant à restaurer l'ancienne voie romaine et à créer des infrastructures touristiques en remettant en état le patrimoine architectural – édifices laïques et religieux, architecture populaire, ouvrages d'art, etc. –, afin de stimuler le développement de zones rurales victimes de la désertification et du manque de ressources. L'ancienne chaussée a été dégagée et 32 monuments historiques ont été restaurés et ouverts au public ou réaménagés en auberges ou en centres d'information. Ce projet a eu un impact très favorable, et le nombre de visiteurs et d'emplois directs et indirects s'est déjà considérablement accru. Les résultats sont même si



positifs qu'un projet complémentaire a été élaboré, pour lequel une subvention a été sollicitée afin d'exploiter encore mieux le potentiel culturel et touristique considérable que recèle la Vía de la Plata.

La BEI assure la gestion directe des subventions de l'EEE

La BEI n'a pas coutume de s'associer étroitement à des projets de restauration de petite dimension tels que l'opération Vía de la Plata. Lorsque la Banque finance de petits projets intéressant le patrimoine, elle en délègue normalement la conception et la réalisation à un promoteur spécialisé et se contente d'appliquer les procédures d'analyse préalable qui s'imposent. Cependant, du fait que ce projet particulier a fait appel à des subventions accordées par un tiers, la direction des projets de la BEI a suivi de très près le déroulement du projet à partir de sa conception. Or, Vía de la Plata n'est qu'un projet parmi une cinquantaine d'opérations, regroupant au total 250 aménagements de petite dimension, qui sont financées par des subventions de l'EEE et font l'objet d'une gestion très attentive de la part de la BEI.

Les subventions qui ont servi à financer ces projets provenaient du Mécanisme financier, un instrument mis en place dans le cadre de l'Espace économique européen, créé en 1994. L'EEE a permis aux membres de l'AELE de l'époque de participer au marché intérieur de l'UE sans pour autant assumer l'ensemble des responsabilités incombant à ses membres. Dans le cadre de l'Accord sur l'Espace économique européen, l'Autriche, la Finlande, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suède¹ ont mis en place ce mécanisme de subventions² dans le but d'atténuer les disparités économiques et sociales entre les différentes régions de l'EEE. À ce titre, 500 millions d'EUR de subventions ont été accordés à des projets réalisés en Grèce, en Irlande, en Irlande du Nord, au Portugal et dans les dix régions les plus pauvres d'Espagne. En outre, les pays de l'AELE participants ont financé des bonifications d'intérêt de 2 points de pourcentage par an sur un volume total de prêts de la BEI de 1,5 milliard d'EUR en faveur de projets réalisés dans les régions les plus pauvres de l'UE. L'intégralité du montant affecté à ce mécanisme était engagée à la fin de 1998.

La BEI a accepté d'assumer la responsabilité de l'instruction, de la mise en œuvre et du suivi des projets subventionnés après achèvement. Dans leur grande majorité, ceux-ci sont désor-

mais achevés, mais quelques-uns sont encore en cours de finalisation. Mais même après leur achèvement, la direction des projets de la Banque restera responsable du suivi et devra signaler les éventuels problèmes à l'EEE pendant la phase d'exploitation. Il s'agit pour la BEI d'une mission très prenante, mais sans sa participation, de nombreux projets tels que Vía de la Plata, ou encore la restauration de monastères grecs et la rénovation urbaine au Portugal par exemple, auraient été beaucoup plus difficiles à réaliser.

Le portefeuille de projets bénéficiant de subventions du Mécanisme financier reste sans équivalent dans les annales de la Banque, d'autant qu'y figure désormais un lauréat prestigieux. □

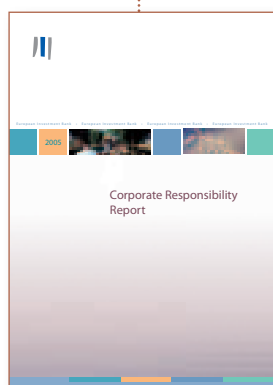
¹ Après référendum, la Suisse, membre de l'AELE, a décidé de ne pas participer à l'EEE.

² Lorsque l'Autriche, la Finlande et la Suède ont adhéré à l'Union européenne en 1995, l'UE a repris à son compte la part de ces trois pays dans le Mécanisme financier, soit 85 % du total.



Premier « Rapport sur la responsabilité d'entreprise » de la BEI

Felismino Alcarpe
Développement Groupe BEI



En publiant son premier Rapport sur la responsabilité d'entreprise, la BEI a mis en place un nouveau moyen de communication avec ses parties prenantes. Ce rapport permettra de mieux comprendre la contribution de la Banque au développement durable. Il reprend les composantes de son prédécesseur, le Rapport sur l'environnement, mais s'enrichit d'éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise de la Banque ainsi que d'autres aspects nouveaux concernant la transparence, l'intégrité et les questions éthiques et sociales.

Certes, une grande partie des informations contenues dans ce rapport figurent également dans d'autres documents publiés par la BEI, mais l'objectif de cette nouvelle publication est de fournir au lecteur la description la plus large et la plus exhaustive possible des activités de la BEI dans le contexte de la responsabilité d'entreprise.

On entend par « responsabilité d'entreprise » un ensemble d'aspects moins tangibles, ou extrafinanciers, des activités, couvrant les questions de gouvernance, d'éthique, d'environnement et de société. Elle traduit l'importance de parvenir à un équilibre entre croissance économique, bien-être social et protection de l'environnement dans la recherche d'un développement

durable. Elle sous-tend la viabilité institutionnelle, au travers de la compétitivité, de l'utilisation productive des ressources et de la bonne gouvernance. Pour une institution publique telle que la BEI, il est important que la responsabilité d'entreprise concerne tout à la fois les secteurs financiers et les milieux d'affaires, les pouvoirs publics, les employés et les membres de la société civile qui œuvrent de concert en faveur de « notre avenir commun ».

Le groupe BEI s'emploie à promouvoir la responsabilité d'entreprise à travers sa mission et ses activités au service de l'Union européenne, la façon dont elle les met en oeuvre et sa gestion interne. Soucieux d'être au diapason de la société au sens large, le groupe BEI prend volontairement des me-

sures qui vont au-delà du respect des exigences légales, et il adapte systématiquement ses politiques, ses normes et ses procédures.

La politique du groupe BEI en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) repose sur les principaux piliers de sa stratégie que sont la valeur ajoutée, la transparence et la responsabilité. Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et dans le contexte plus large de la prise en considération, par les institutions et les entreprises, des questions sociales, environnementales et de développement durable. Le groupe BEI travaille actuellement à définir des lignes directrices détaillées pour les différents aspects de la responsabilité d'entreprise.



En tant qu'institution financière opérant dans une économie moderne, la BEI est pleinement consciente des implications importantes que peuvent avoir ses décisions d'investissement, ainsi que de leurs interactions éventuelles avec les défis mondiaux qu'affrontent nos sociétés.

Le présent rapport a pour objet d'exposer la façon dont la BEI intègre volontairement les questions de responsabilité d'entreprise dans ses activités, ses opérations et ses interactions avec ses partenaires. Il s'inscrit dans un processus permanent d'élaboration et de consolidation des politiques

de la Banque en matière de RSE ; à ce titre, il doit donc être considéré comme un élément d'un cycle continu d'amélioration. Ce processus implique que la Banque se doit d'examiner un certain nombre de questions délicates, telles que les grands indicateurs de performance, les points de référence et les attentes des différentes parties prenantes.

La BEI entend sensibiliser ses parties prenantes à son action et à la façon dont elle mène ses activités. À l'avenir, elle fondera sa communication sur la stratégie, les politiques et les proces-

sus déjà décrits. En ce sens, ce rapport fait partie d'un « continuum » d'engagement et de renforcement de la confiance qui permettra de répondre aux attentes des parties prenantes de la BEI dans ce domaine. □

EPOS : *e pluribus unum*¹

« La patience active ». C'est ainsi que le ministre italien de l'économie et des finances et gouverneur de la BEI, M. Tommaso Padoa-Schioppa, décrit, dans un ouvrage paru récemment, l'attitude qu'il faut avoir pour « faire » l'Europe. Après avoir travaillé plus de dix mois à la mise sur pied de la première offre au public de valeurs mobilières à l'échelle de la zone euro (Eurozone Public Offering of Securities, EPOS), la BEI, Merrill Lynch et 12 autres banques solidement implantées dans les 12 pays de la zone euro ont enfin pu récolter les fruits de leur persévérance.

L'EPOS est une nouvelle façon de proposer aux investisseurs de l'Union européenne des émissions à grande échelle d'obligations BEI dotées de caractéristiques homogènes, sous le régime prévu par la directive Prospectus de l'UE.

Cette directive codifie les informations qu'un émetteur doit soumettre aux instances de réglementation des différents pays de l'UE (« le prospectus ») afin de pouvoir distribuer de nouveaux titres obligataires sur les marchés nationaux supervisés par ces instances. Elle prévoit également

que le prospectus, une fois visé par l'autorité compétente d'un État membre (« État membre d'origine »), peut être valablement utilisé dans n'importe quel autre État membre (« État membre d'accueil ») sans qu'aucun autre visa national soit nécessaire (« reconnaissance mutuelle »).

Ce mécanisme a nettement facilité le processus consistant à s'adresser simultanément à une plus large palette d'investisseurs – dont, en particulier, les épargnants individuels (marché de détail). En levant les obstacles traditionnels liés au cloisonnement des marchés, il permet également une plus grande innovation en matière de produits.

Dans ce cas précis, la BEI a ainsi pu distribuer une émission obligataire structurée indexée sur le taux d'inflation de la zone euro, d'un montant de 1 milliard d'EUR – une taille inhabituelle pour une opération de ce type. La possibilité de distribuer les titres dans tous les pays de la zone euro a été déterminante pour rendre l'opération réalisable.

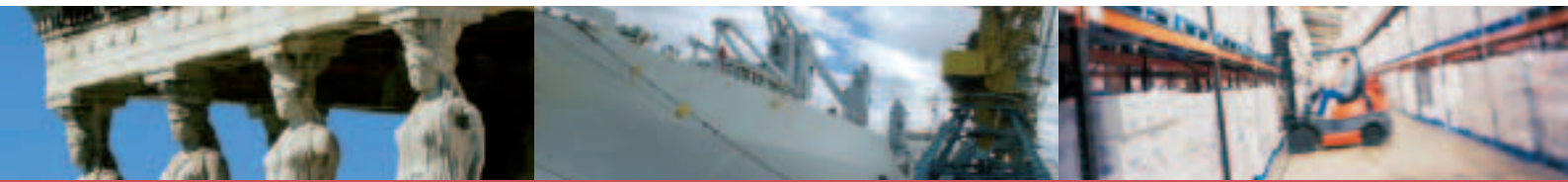
Après une introduction réussie sous le régime du « passeport » – réalisée en collaboration avec la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF), l'autorité de régulation luxembourgeoise –, la cotation sur plusieurs marchés boursiers nationaux est maintenant en préparation, cela afin d'offrir aux investisseurs individuels, dans chacun des pays dans lesquels les obligations ont été distribuées, une plus grande transparence sur les cours.

Outre qu'il constitue pour la Banque un moyen de lever des fonds à des conditions intéressantes, ce mécanisme permet donc aussi de tester l'interopérabilité des différentes pratiques et infrastructures utilisées sur les marchés. De fait, au-delà des textes et des réglementations, la zone euro reste caractérisée par un degré élevé de cloisonnement, notamment au niveau des pratiques de tarification et des démarches administratives associées aux différents marchés boursiers et systèmes de compensation et de règlement nationaux. Ces facteurs continuent d'entraver l'adoption d'une approche unifiée de l'émission d'obligations et l'établissement d'un environnement homogène et équitable pour les investisseurs.

Par cette opération, la Banque non seulement montre que des progrès sont bien en cours, mais elle contribue aussi directement au processus d'intégration des marchés et confirme son rôle d'instrument des politiques de l'Union européenne sous l'angle des ressources financières. C'est d'un autre Européen, le poète Friedrich Schiller, que l'on peut s'inspirer et conclure que « pour se muer en actions, les idées doivent d'abord se transformer en énergie ». □

Aldo M. Romani
Conseiller de direction
Département
« Marchés des capitaux »

¹ *E pluribus unum*, locution latine signifiant « un seul à partir de plusieurs », ou encore « tous ensemble, ne faire qu'un », est l'une des premières devises des États-Unis. Elle évoque l'intégration des 13 colonies indépendantes au sein d'un seul pays unifié, mais a pris avec le temps un sens supplémentaire lié au caractère pluraliste de la société américaine, qui s'est constituée avec l'immigration.



FORUM BEI 2006

« L'Europe du Sud-Est : une région en marche »

Le Forum BEI 2006 qui se tiendra les 19 et 20 octobre prochains à Athènes, aura pour thème « L'Europe du Sud-Est : une région en marche ».



Selon la définition géographique retenue, les contours de l'Europe du Sud-Est peuvent varier ; cela posé, les pays concernés ici sont des États membres (Grèce, Chypre), des pays prêts à rejoindre l'UE (Bulgarie, Roumanie), ainsi que des pays candidats et candidats potentiels (tels que la Turquie, la Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, la Serbie et le Monténégro). La BEI exerce des activités dans tous ces pays et, à travers ce coup de projecteur sur la région, elle veut souligner à quel point réussir l'intégration de l'Europe du Sud-Est est important pour atteindre les objectifs que l'Union s'est fixés.

Le Forum BEI 2006 se penchera sur les moyens permettant de renforcer l'intégration politique et économique de la région afin de lui apporter stabilité, croissance, démocratie et prospérité.

On y débattera aussi de la meilleure façon pour l'UE d'imprimer un nouvel élan au processus, ainsi que du rôle que pourraient jouer les leaders politiques et les milieux d'affaires de la région pour ouvrir la voie en la matière et prendre la tête des efforts de coopération régionale et d'intégration européenne. Des échanges commerciaux et des réseaux d'infrastructures efficaces étant la clé du dynamisme économique de la région, les orateurs mettront en lumière les rôles respectifs du secteur public et du secteur privé dans le développement des équipements en infrastructures, des investissements transfrontières et des services, y compris l'accès aux financements pour les entreprises publiques et privées.

Au nombre des personnalités éminentes invitées à s'exprimer figurent M. Olli Rehn, Commissaire européen chargé de l'élargissement, des membres du

gouvernement grec ainsi que de gouvernements d'autres pays de la région, des universitaires de renom et des représentants de premier plan des milieux d'affaires et bancaires d'Europe. Le Premier ministre grec, M. Kostas Karamanlis, a été invité à prendre la parole lors du dîner du Forum.

Pour obtenir plus d'informations sur cet événement, prière de consulter le site www.bei.org/forum ou d'envoyer vos observations et questions à l'adresse électronique forum@bei.org.



Jeudi 19 octobre 2006

13:00 Déjeuner de bienvenue

14:00 SÉANCE d'ouverture

Allocution de bienvenue : **M. Georgios Alogoskoufis**, ministre grec de l'économie et des finances

Allocution d'ouverture : **M. Philippe Maystadt**, président de la Banque européenne d'investissement

1ère SESSION :

Les perspectives de la région : le point de vue des décideurs politiques

Président : **M. Gerlando Genuardi**, vice-président de la BEI

- **M. Olli Rehn**, commissaire européen à l'élargissement
- **M. Ali Babacan**, ministre d'État de l'économie, chargé de diriger les négociations avec l'UE (Turquie)
- **Mme Dora Bakoyanni**, ministre des affaires étrangères (Grèce)

Pause café

2ème SESSION :

Les perspectives de la région : le point de vue des analystes

Table ronde animée par **M. Quentin Peel**, rédacteur en chef aux affaires internationales du *Financial Times*

- **M. Gerald Knaus**, président de l'Initiative européenne de stabilité (ESI)
- **M. Loukas Tsoukalis**, président de la Fondation hellénique pour les politiques européennes et étrangères, et conseiller spécial de M. José Manuel Barroso
- **M. Laza Kekic**, directeur de l'Economist Intelligence Unit
- **M. Panagiotis Ioakimidis**, professeur de sciences politiques à l'Université de droit, d'économie et de sciences politiques d'Athènes, spécialiste des questions européennes

18:30 Fin de la première journée de conférence

20:00 Dîner du Forum

Intervenant invité : **M. Kostas Karamanlis**, Premier ministre grec

Vendredi 20 octobre 2006

**09:30 3ème SESSION :
Intégration régionale**

Président : **M. Torsten Gersfelt**, vice-président de la BEI

- **M. George Souflias**, ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics (Grèce)
- **M. Miroljub Labus**, ancien vice-Premier ministre (Serbie)
- **M. Michael Sarris**, ministre des finances (Chypre)
- **M. Rumen Ovcharov**, ministre de l'économie et de l'énergie (Bulgarie)
- **M. Mustafa Alper**, secrétaire général de l'Association des investisseurs étrangers en Turquie (YASED)
- **M. Anastassios Kallitsantsis**, membre du conseil d'administration de la Fédération des industries grecques

Pause café

**4ème SESSION :
Investir dans la région**

Président : **M. Ivan Pilip**, vice-président de la BEI

- **M. Sebastian Vladescu**, ministre des finances (Roumanie)
- **M. Ioannis Pehlivanidis**, vice-président et directeur général adjoint de la Banque nationale de Grèce
- **M. Giorgio Tellini**, directeur général de la compagnie d'assurance-crédit SACE (Italie)
- **M. D. Fernando Becker**, directeur des ressources humaines et des services, Iberdrola (Espagne)
- **M. Thomas Hackett**, directeur général des financements en Europe à la BEI
- **M. Francis Carpenter**, directeur général du Fonds européen d'investissement

13:00 Remarques de conclusion :

M. Georgios Alogoskoufis, ministre grec de l'économie et des finances

13:30 Déjeuner

Situation au 4 octobre 2006

Le programme actualisé et des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.bei.org/forum.

Conférence de la FEMIP

« Financement des réseaux de transport : relever le défi de l'intégration économique euro-méditerranéenne »

Principauté de Monaco – 9 et 10 novembre 2006

La BEI et les autorités monégasques organisent conjointement une conférence intitulée « Financement des réseaux de transport : relever le défi de l'intégration économique euro-méditerranéenne ». Cet événement constituera une excellente occasion pour susciter un échange fructueux de points de vue et d'expériences sur les aspects économiques et financiers des réseaux de transport et de logistique dans le bassin méditerranéen, essentiellement dans une perspective d'intégration régionale.

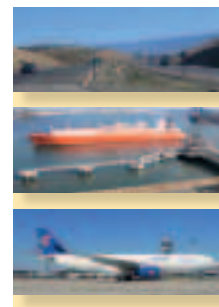
La conférence réunira un groupe choisi d'experts de haut niveau issus des 35 pays du par-

tenariat euro-méditerranéen et représentant un large éventail de parties intéressées, qui pourront débattre avec une vingtaine d'orateurs de premier plan, tels que M. Jacques Barrot, vice-président de la Commission européenne, et plusieurs autres personnalités éminentes – décideurs, spécialistes et praticiens.

La FEMIP, qui a déjà consacré plus de 5 milliards d'EUR aux infrastructures de la région, améliorera l'efficacité des investissements grâce à une sélection de projets bien adaptée et à la fourniture d'assistance technique. Doter la région d'un réseau global de transport et de logistique

nécessitera des investissements considérables, aussi est-il indispensable de tenir compte des ressources financières qui peuvent être mobilisées auprès de bailleurs de fonds privés.

De plus amples informations sont disponibles sur les pages Web consacrées à la conférence, accessibles à partir du site Web de la BEI (www.bei.org/femip). □



La coopération entre la BEI et l'IUCN

Dans le prolongement de la conférence sur le thème « Biodiversité et coopération européenne au développement » qu'elle a organisée à Paris du 19 au 21 septembre 2006, l'Union mondiale pour la nature (IUCN)¹ a signé avec la BEI un accord de coopération visant à assurer une meilleure prise en compte de la nature lors du financement de projets d'investissement.

Ce nouveau cadre de coopération couvre les activités suivantes :

- Consultation et conseil sur les problèmes de biodiversité que soulèvent les projets d'investissement : l'Union mondiale pour la nature fournira des conseils relatifs aux initiatives, po-

litiques et stratégies de la BEI qui ont des incidences sur la diversité biologique terrestre.

- Développement des capacités : l'Union mondiale pour la nature aidera la Banque à former et à sensibiliser son personnel à l'évaluation des incidences sur l'environnement et à la prise en compte des questions de biodiversité et de conservation de la nature dans le cadre des pro-

jets proposés, ainsi qu'à l'adoption de mesures d'atténuation.

- Suivi : sur demande de la Banque, l'IUCN l'aidera à instruire les projets qu'elle envisage de financer et à surveiller les aspects relatifs à la biodiversité environnementale des projets financés.
- Échange d'informations : les deux institutions entretiendront des contacts réguliers afin d'élaborer des initiatives conjointes et d'échanger des informations, dans le but d'intensifier les efforts entrepris pour gérer de manière cohérente les problèmes de biodiversité sur le long terme, notamment en appuyant les études et autres opérations présentant un intérêt mutuel. □

¹ L'Union mondiale pour la nature, créée en 1948, est le réseau de protection de la nature le plus vaste au monde. Elle a pour mission d'influencer, d'encourager et d'aider la société, dans le monde entier, pour qu'elle préserve l'intégrité et la diversité de la nature et veille à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable. Le programme actuel de l'IUCN (2005-2008) a pour priorité de faire prendre conscience des nombreuses raisons pour lesquelles la gestion durable des ressources naturelles est essentielle pour la vie et les moyens de subsistance des êtres humains, en particulier les pauvres (<http://www.iucn.org/en/about>).

**Le magazine d'information du Groupe de la
Banque européenne d'investissement**

Banque européenne d'investissement

100, boulevard Konrad Adenauer – L-2950 Luxembourg
☎ (+352) 43 79 1 – ☎ (+352) 43 77 04

www.eib.org – ✉ info@eib.org

Bureaux extérieurs

Allemagne

Lennéstraße 11 – D-10785 Berlin

☎ (+49-30) 59 00 47 90 – ☎ (+49-30) 59 00 47 99

Autriche

Parkring 10 – A-1010 Wien

☎ (+43-1) 516 33 31 95 – ☎ (+43-1) 516 33 30 49

Belgique

Rue de la loi 227 / Wetstraat 227 – B-1040 Bruxelles / Brussel

☎ (+32-2) 235 00 70 – ☎ (+32-2) 230 58 27

Espagne

Calle José Ortega y Gasset, 29, 5° – E-28006 Madrid

☎ (+34) 914 31 13 40 – ☎ (+34) 914 31 13 83

France

21, rue des Pyramides – F-75001 Paris

☎ (+33-1) 55 04 74 55 – ☎ (+33-1) 42 61 63 02

Grèce

1, Herodou Attikou & Vas. Sofias Avenue – GR-106 74 Athens

☎ (+30) 210 68 24 517 – ☎ (+30) 210 68 24 520

Italie

Via Sardegna 38 – I-00187 Roma

☎ (+39) 06 47 19 1 – ☎ (+39) 06 42 87 34 38

Pologne

Warsaw Financial Centre, 11 th floor

ul. Emili Plater 53 – PL-00-113 Warszawa

☎ (+48-22) 528 68 83 – ☎ (+48-22) 528 68 65

Portugal

Avenida da Liberdade, 190-4°, A – P-1250-147 Lisboa

☎ (+351) 213 42 89 89 – ☎ (+351) 213 47 04 87

Royaume-Uni

2 Royal Exchange Buildings – London EC3V 3LF

☎ (+44) 20 73 75 96 60 – ☎ (+44) 20 73 75 96 99

Afrique du Sud

5, Greenpark Estates – 27 George Storrar Drive

Greenkloof – 0181 Tshwane (Pretoria)

☎ (+27-12) 425 04 60 – ☎ (+27-12) 425 04 70

Égypte

6, Boulos Hanna Street – Dokki, 12311 Giza

☎ (+20-2) 336 65 83 – ☎ (+20-2) 336 65 84

Kenya

Africa Re Centre, 5th floor – Hospital Road, PO Box 40193,

KE-00100 Nairobi

☎ (+254-20) 273 52 60 – ☎ (+254-20) 271 32 78

Maroc

Riad Business Centre, Immeuble S3, Aile sud, 4^e étage

Boulevard Er-Riad, Rabat

☎ (+212) 37 56 54 60 – ☎ (+212) 37 56 53 93

Sénégal

3, rue du Docteur Roux – BP 6935, Dakar-Plateau

☎ (+221) 889 43 00 – ☎ (+221) 842 97 12

Tunisie

70, avenue Mohamed V – TN-1002 Tunis

☎ (+216) 71 28 02 22 – ☎ (+216) 71 28 09 98

Fonds européen d'investissement

43, avenue J.F. Kennedy – L-2968 Luxembourg

☎ (+352) 42 66 88-1 – ☎ (+352) 42 66 88-200

www.eif.org – ✉ info@eif.org

On trouvera sur le site Web de la Banque la liste mise à jour des bureaux existants et des bureaux ouverts après la date de la présente publication, ainsi que leurs coordonnées.

QH-AA-06-124-FR-C

©BEI - 09/2006 - FR

Nouvelles publications de la BEI

Juin 2006

- Les activités de la FEMIP sur les marchés des capitaux des pays partenaires méditerranéens
- Modernisation des procédures de passation des marchés dans les pays partenaires méditerranéens
- Relever le défi de l'énergie dans le bassin méditerranéen
- Étude sur les moyens d'améliorer l'efficacité des envois de fonds des travailleurs émigrés vers les pays méditerranéens
- Partenariat avec le réseau universitaire euro-méditerranéen « FEMISE »
- Les financements de la FEMIP en Tunisie

Juillet 2006

- Rapports annuels du Comité de vérification pour l'exercice 2005
- Rapport 2005 de la BEI sur la responsabilité d'entreprise
- Code de conduite des membres du Comité de direction

Septembre 2006

- Code de conduite du personnel
- Rapport annuel 2005 du COPEC
- La Banque européenne d'investissement et le secteur de l'eau et de l'assainissement
- Les financements de la BEI en faveur de la santé et de l'éducation

Octobre 2006

- Faciliter l'accès des PME aux financements dans l'Union européenne
- Le financement par la BEI des réseaux trans-européens
- Les prêts de la Banque européenne d'investissement en Grèce
- Les prêts de la Banque européenne d'investissement en Bulgarie
- Les prêts de la Banque européenne d'investissement en Turquie
- Qu'est-ce que le groupe BEI ?
- Rapport annuel 2006 sur les tendances économiques dans les pays partenaires

Toutes ces brochures sont disponibles à travers le site Web <http://www.bei.org/publications>.

